SERVICE DIOCÉSAIN
DU CATÉCHUMÉNAT

DIOCÈSE DE SION
Partie francophone

PARCOURS CATÉCHUMÉNAL POUR ENFANTS EN ÂGE DE SCOLARITÉ

À partir du *Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité*
et de *Je me prépare au baptême*, Et qui donc est Dieu, Bayard, 2016.
Dans le sillage des orientations diocésaines catéchétiques, *Vers une catéchèse d'ensemencement*, Sion, 2016.

2018

Le parcours catéchuménal pour les enfants en âge de scolarité, présenté ci-dessous, s'inscrit dans le sillage des orientations catéchétiques diocésaines. Il est fondé sur le *Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité* (BEAS) et les documents catéchétiques *Et qui donc est Dieu ?* (Bayard). Ainsi, il intègre les 4 célébrations prévues par le BEAS et les 4 rencontres souhaitées par les directives diocésaines.

CALENDRIER	CATÉCHÈSE ET ÉTAPES LITURGIQUES CORRESPONDANTES	DOCUMENTS - MATÉRIEL
De septembre à l'Avent	Accueillir les demandes de baptême et les annoncer au service du catéchuménat Constituer un groupe catéchuménal[1] RENCONTRE I : Préparation de la célébration d'entrée en catéchuménat	 Bayard : 1er mouvement (séquence 1 et/ou 2) et 2ème mouvement[2]
Début de l'Avent	**Célébration de l'entrée en catéchuménat** *(en paroisse, par exemple au cours d'une messe des familles)*	BEAS, n° 30-51 Offrir une Bible adaptée à l'âge de l'enfant lors de la célébration
	Envoyer le formulaire d'inscription au Service diocésain du catéchuménat (Chemin de la Sitterie 2, 1950 Sion)	Formulaire BEAS[3]

[1] « Un ou l'autre adulte et des enfants déjà baptisés, amis ou non des futurs baptisés, qui acceptent de cheminer avec eux en témoins de la foi » (Bayard, p. 4).
[2] Si le temps le permet, on peut faire deux rencontres (une pour chaque mouvement), en prenant l'intégralité des deux mouvements (par exemple : mouvement 1 avant les vacances d'automne ; mouvement 2 après les vacances d'automne). Si une demande de baptême d'enfant survient entre janvier et juin, il sera bénéfique de prendre l'intégralité des deux mouvements et de prendre le temps de célébrer l'accueil de la demande de baptême (BEAS, n° 17 à 29), avant l'été, pour soutenir l'enfant dans son désir de baptême (voir remarques à la fin du document).
[3] Cf. http://www.cath-vs.ch → "Le diocèse" →"Documents - Directives" → "Directives - Formulaires". Une fois dans le classeur : "Tables des matières"→ "Check-List et formulaires"→ 8.2.5.

De janvier au Carême	**RENCONTRE II** : Préparation à la célébration de l'appel décisif	Livret du diocèse *(envoyé fin janvier, après réception des formulaires d'inscription)* Bayard : 1er mouvement (séquence 3 et 4)
Début du Carême	**Célébration de l'appel décisif** (à la Cathédrale)	
Carême	**Rencontre III** : Préparation du scrutin[4]	Bayard : 3ème mouvement
	Célébration du scrutin[5]	BEAS, n° 55-81
	Rencontre IV : Préparation aux sacrements de l'initiation	Bayard : 4ème mouvement[6]
Pâques	**Célébration du baptême** (en paroisse) *(si possible lors de la Veillée pascale, sinon un dimanche du temps pascal ou lors de la messe de première communion, pour un enfant qui fait sa première communion la même année*[7]*)*	BEAS, n° 82-127
Temps pascal	Inviter les catéchumènes aux messes du temps pascal Possibilité d'un petit temps de mystagogie et d'action de grâces	BEAS, n° 128-132 Bayard : 4ème mouvement, séquence 4[8]

[4] Il est possible d'anticiper cette rencontre avant le Carême. NB. Dans le cas où un enfant se prépare en même temps au sacrement du pardon : possibilité de ne prendre que la séquence 3 du mouvement 3 (la plus ciblée pour le catéchumène, avec l'explication de l'onction d'huile des catéchumènes). Attention de bien préciser que le scrutin n'est pas le sacrement du pardon, qui sera célébré après le baptême (on ne peut pas recevoir un autre sacrement avant le baptême).
[5] Par exemple au cours d'une célébration pénitentielle pour les enfants, pour autant qu'on évite la confusion entre sacrement du pardon et scrutin !
[6] On peut choisir de ne pas faire la séquence 4, mais de la garder pour un temps de mystagogie après Pâques (voir ci-dessous la note 8).
[7] BEAS, n° 123 : « Les nouveaux baptisés participent toujours à l'eucharistie, à laquelle ils communient. On célèbre celle-ci à la manière habituelle ; on omet le Credo ».
[8] Si l'on choisit de prendre cette séquence après que la célébration du baptême a eu lieu, on demandera aux enfants d'apporter leur cierge de baptême pour la démarche.

REMARQUES

Le cheminement ci-dessus correspond à une année scolaire (de septembre à juin).

Dans cette proposition quelques aménagements ont été apportés au parcours Bayard, pour la raison suivante : les évêques de Suisse romande demandent que les enfants participent à la célébration de l'appel décisif[9]. Or, le parcours Bayard ne prévoit pas de rencontre de préparation à l'appel décisif[10]. Ainsi, pour ne pas dépasser les 4 rencontres demandées par les directives diocésaines, on utilise pour la RENCONTRE I, le premier mouvement brièvement comme temps d'accueil (séquence 1 et/ou 2) et on poursuit avec le deuxième mouvement dans cette même rencontre. On peut alors utiliser les séquences 3 et 4 du premier mouvement dans le temps de préparation à l'appel décisif (RENCONTRE II), en complément du livret du diocèse (voir dans le tableau ci-dessus).

Néanmoins, si le temps le permet, il est bénéfique de prendre l'intégralité des mouvements proposés par le parcours Bayard, d'autant plus, si une demande de baptême d'enfant arrive entre janvier et juin. Dans ce cas, il convient de célébrer le baptême à Pâques l'année suivante pour avoir un temps de préparation suffisant. Prendre le temps de la première rencontre et célébrer l'accueil de la demande de baptême avant l'été permet d'encourager l'enfant dans sa démarche, de soutenir son désir de baptême, sans précipiter les choses, mais en vivant déjà une démarche concrète.

[9] Cf. « Directives pastorales des évêques de Suisse romande », *Évangile et Mission*, n° 12, 29.03.1984, p. 2.
[10] Puisque le Rituel BEAS ne prévoit pas de célébration de l'appel décisif pour les enfants.